

Conseil intercommunal de l'AISMLE
M. Georges-Alexandre Duc
Président
Grand-Rue 26, cp
1510 Moudon

Moudon, le 26 mai 2026

Communication n° 01/2026

Toiture pavillon modulaire Ochette

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

En mars 2024, le Conseil intercommunal de l'AISMLE a validé le crédit d'investissement destiné à la construction d'un pavillon modulaire sur le site de l'Ochette à Moudon.

Ce bâtiment a été réalisé à partir des portakabins libérés lors de la construction du bâtiment G à Lucens, complétés par des modules neufs, pour permettre la création de 4 salles de classes.

Le pavillon est occupé depuis octobre 2024 à la satisfaction des usagers.

Toutefois, des problèmes d'infiltration d'eau sont survenus à plusieurs reprises. Ceux-ci ont été analysés par l'entreprise Boxplay, mandatée pour ce chantier. Selon les conclusions de cette dernière, les infiltrations sont dues à la vétusté des portakabins récupérés de Lucens.

Plusieurs solutions ont été envisagées :

- la réfection de l'étanchéité de la toiture des trois modules concernés par les infiltrations ;
- la réfection de l'étanchéité de l'ensemble des modules ;
- la réalisation d'une toiture couvrant l'ensemble des modules, afin de garantir durablement l'absence de nouvelles infiltrations.

La commune de Moudon a été confrontée à des problématiques similaires concernant le bâtiment modulaire qui accueille l'UAPE La Cabane. Après plusieurs réparations infructueuses, la pose d'une toiture a finalement résolu les problèmes.

Compte tenu de l'expérience tirée du bâtiment de La Cabane, le Comité de direction a retenu l'option de réaliser une toiture couvrant l'ensemble des modules, dont le coût est estimé à environ CHF 40'000.- et qui nécessite la validation du Conseil intercommunal.

L'avancement du dossier ne permet cependant pas de soumettre un préavis lors de cette séance. En effet, les frais liés au type d'enquête sont notamment encore en cours d'évaluation et les plans définitifs n'ont pas encore pu être établis.

Les travaux devront être réalisés durant l'été afin d'éviter de plus gros dégâts sur le bâtiment.

Le Comité de direction souhaite ainsi porter cette situation à votre connaissance et sera en mesure de soumettre un préavis définitif lors de la séance du mois de septembre prochain.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente communication, le Comité de direction vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, ses salutations les meilleures.

AISMLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Le Président

Vincent Bessard

La Secrétaire

Mireille Cudré-Mauroux